

Le Premier Ministre

2 6 2 7 / 1 3 / 8 9

Paris, le

2 6 NOV. 2013

Monsieur le délégué interministériel pour
l'hébergement et l'accès au logement des
personnes sans abri ou mal logées

Objet : Mission d'animation de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

La politique publique pour l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage a eu des effets bénéfiques sur leurs conditions de vie.

Elle n'est cependant plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui en raison, notamment, d'une tendance accrue des gens du voyage à la sédentarisation, laquelle peut revêtir diverses formes, qui les amène à exprimer de nouveaux besoins.

Par ailleurs, la Cour des comptes, dans son rapport d'octobre 2012 relatif à l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage a relevé des insuffisances dans le fonctionnement et les productions de la Commission nationale consultative des gens du voyage qui constitue, à ce jour, le seul lieu de concertation et d'élaboration de propositions communes à l'ensemble des acteurs de cette politique.

Ce constat a été repris par le préfet Hubert Derache, dans le rapport qu'il m'a remis le 12 juillet dernier dans lequel il préconise un certain nombre de mesures de réorganisation de cette commission.

Au vu de ces éléments, et compte tenu des compétences et des savoir-faire développés par votre délégation, je souhaite vous charger d'une mission spécifique d'animation de la Commission nationale consultative des gens du voyage, afin que soit renforcé son rôle d'instance de concertation, de proposition et d'approche transversale pour toutes les questions relatives à la politique publique en faveur des gens du voyage.

Vous aurez, dans un premier temps, à mener les concertations préalables nécessaires à une redéfinition, par voie réglementaire, du rôle et des missions de cette commission.

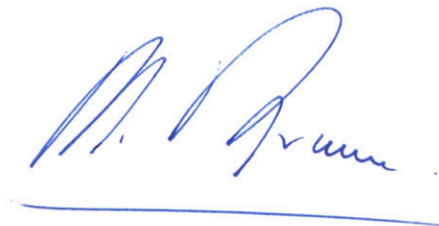
.../...

Il vous reviendra, dans un deuxième temps, d'assurer le secrétariat de la commission, c'est-à-dire organiser et préparer ses réunions plénières ainsi que les groupes de travail qu'elle serait amenée à créer, et de conduire et animer un programme de travail qui pourrait consister en :

- l'organisation de groupes de travail thématiques permettant de proposer des orientations et actions en faveur des gens du voyage. Pourraient notamment être envisagées les thématiques suivantes : habitat adapté et accès au logement ordinaire, domiciliation et accès aux droits, culture et changement de regard, formation et emploi ;
- l'animation d'une commission restreinte chargée de produire un rapport annuel sur la situation des gens du voyage et la mise en œuvre des politiques publiques les concernant. Ce rapport pourrait utilement faire la synthèse des données que vous aurez recueillies, retracer les études qui auront été lancées et leurs résultats, les comptes-rendus des auditions ou des visites que vous aurez effectuées.

En qualité de délégué interministériel, vous favoriserez l'implication de tous les ministères concernés par les gens du voyage dans l'animation de cette commission. Vous veillerez également à organiser une représentation des personnes intéressées dans ses travaux.

Vous vous appuyerez pour cette mission sur les administrations centrales concernées et me rendrez compte périodiquement de votre action et des difficultés que vous pourriez rencontrer.



Jean-Marc AYRAULT